

## **Communiqué de Presse CGT-Ford : Affaire des 1000 emplois**

Suite au rendu du tribunal (voir ordonnance du 25 août), nous avons rencontré notre avocate Monique Guédon. Nous décidons de donner suite à l'action et nous cherchons actuellement la meilleure façon de contester la décision du tribunal et de continuer cette bataille en justice.

Nous n'avons pas eu gain de cause en référé sur la question fondamentale, celle du maintien des 1000 emplois minimum dans l'usine.

Ce n'est pas une surprise, nous ne croyions pas vraiment que la justice imposerait à Ford le respect de son engagement et imposerait d'embaucher même la trentaine d'emplois qui manque à ce jour.

La décision de justice va dans le sens de ce qu'affirme Ford, à savoir que dans l'accord de mai 2013, il ne s'agissait pas d'un "engagement" mais d'un "objectif" même s'il est acté qu'il y a le mot "garanti".

Cela montre la capacité des uns et des autres à jouer avec les mots.

Ce fameux accord de 2013 (entre Ford et les Pouvoirs publics) portant bien sur le maintien des effectifs existants, largement médiatisé, avait été "compris" et "fêté" à l'époque comme une concrétisation d'un engagement réciproque entre maintien des emplois et apport d'aides publiques en échange.

Enfin, la seule "garantie" effective, ce sont les dizaines de millions d'euros d'aides publiques données à la multinationale Ford.

La défense de nos emplois "Ford" et des emplois induits dans la région est une longue bataille que nous continuons. Nous essayons d'utiliser pour cela tous les outils que nous avons. La justice en fait partie.

L'action en référé permettait, rapidement, de poser le problème, d'alerter les élus, les pouvoirs publics, la population.

Nous décidons de saisir encore le TGI mais cette fois-ci tout logiquement sur le fond.

Dans cette action en référé, nous avons quand même réussi à faire condamner Ford, une deuxième fois cette année, sur son non-respect de la loi concernant la consultation obligatoire du Comité d'Entreprise. Ford doit payer 3000 euros à la CGT-Ford. C'est un point d'appui encouragement pour nous, militants syndicaux et pour les collègues de l'usine, dans l'idée de se faire respecter.

En lien avec notre action en justice, le lundi 7 septembre, un Comité de Suivi, promis depuis plus d'un an, se tiendra enfin. Il sera piloté par le Préfet de Région, avec la participation des pouvoirs publics et des élus locaux, avec les dirigeants de Ford Europe et de Ford Aquitaine Industries, avec les organisations syndicales et notre expert économique.

C'est une nouvelle occasion pour nous de dénoncer les incohérences de la stratégie de Ford, de rappeler les doutes et les inquiétudes réels sur l'avenir du site et des emplois, de mettre en débat les intentions réelles des uns et des autres, enfin de défendre nos solutions. L'objectif au travers de tous ces rendez-vous c'est mettre la pression sur tous les acteurs économiques et politiques, c'est montrer que rien n'est réglé, que le maintien des emplois est une lutte légitime.

Voilà pourquoi nous continuons.

***Le syndicat CGT-Ford, le jeudi 27 août 2015***